



2 mai 2023.

**Présentation de mémoire au Comité permanent de la condition féminine pour l'étude sur :
la traite des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre au Canada**

Aura Freedom remercie le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes de lui avoir donné l'occasion de présenter un mémoire sur son étude sur la traite des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre. **Nous espérons un engagement significatif, y compris une participation en tant que témoin le 4 mai 2023.**

À PROPOS D'AURA FREEDOM :

Aura Freedom est une organisation féministe locale de mobilisation qui œuvre à l'éradication de la violence masculine à l'encontre des femmes et de la traite d'êtres humains (TEH) par le biais de la sensibilisation, de l'éducation, de la recherche et du soutien aux survivants. Notre directrice fondatrice, Marissa Kokkoros, a travaillé dans de nombreux pays pour lutter contre la traite d'êtres humains, notamment en Inde, en Italie, au Kenya et au Népal. Avec plus d'une décennie d'expérience en matière de prévention de la traite d'êtres humains et de soutien aux survivants, Aura Freedom a été consultée aux niveaux régional, provincial et fédéral du gouvernement pour des stratégies et des plans de lutte contre la traite d'êtres humains, préconisant des approches qui utilisent une perspective intersectionnelle féministe et des droits de la personne. Nous sommes membres de plusieurs coalitions qui s'attaquent à la TEH dans le monde entier et nous avons été reconnus à l'échelle internationale pour nos recherches féministes sur la violence fondée sur le genre et la traite d'êtres humains.

En 2021, nous avons reçu le **Mayor's Community Safety Award** (Prix du maire pour la sécurité communautaire) de la ville de Toronto pour notre travail de prévention de la traite des jeunes. La même année, nous avons [lancé](#) notre [Centre d'information sur la traite d'êtres humains](#) [EN ANGLAIS] un centre local de ressources et de connaissances qui est rapidement devenu une ressource fiable pour les travailleurs de première ligne, les conseils scolaires, la police et d'autres partenaires communautaires partout au Canada. À la fin de l'année 2023, Aura Freedom et un réseau pancanadien de parties prenantes devraient lancer un ensemble de lignes directrices visant à améliorer la couverture médiatique de la traite d'êtres humains au Canada.

CONTEXTE :

Prévenir la traite d'êtres humains en s'attaquant aux causes profondes et en mettant l'accent sur les communautés marginalisées

Bien que l'affirmation « *Tout le monde peut être victime de la traite* » soit vraie, certaines communautés ont été historiquement ciblées et sont confrontées à des risques d'exploitation plus élevés. Les communautés ciblées comprennent les femmes et les filles, les femmes et les enfants autochtones, les femmes et les enfants noirs, les enfants placés en famille d'accueil, les jeunes 2SLGBTQ+, les femmes migrantes, etc. Si nous ne reconnaissons pas que la traite d'êtres humains affecte différemment certaines communautés au Canada, nous ferons plus de mal que de bien. L'intersectionnalité est importante.

« Lorsque nous travaillons pour faire progresser l'égalité, nous travaillons pour mettre fin à la traite d'êtres humains, car la traite d'êtres humains est une manifestation de l'inégalité. En effet, l'exploitation et les sévices se développent dans des conditions d'inégalité, lorsqu'il y a un déséquilibre de pouvoir et qu'il y a des besoins à satisfaire. On ne peut pas trafiquer quelqu'un qui est en bonne santé, stable, entouré d'une communauté et jouissant de bons soins. » [TRADUCTION]

Marissa Kokkoros, directrice générale, Aura Freedom

La prévention ne sera possible que si nous faisons progresser l'égalité en nous attaquant aux causes profondes de la TEH, notamment :

- l'inégalité des sexes et le patriarcat, qui sont profondément liés à la traite d'êtres humains, car ils perpétuent des normes sexistes néfastes, l'hypersexualisation des femmes et des filles dans les médias, une masculinité malsaine, la culpabilisation des victimes, la culture du viol, et plus;
- le colonialisme, le racisme systémique, le capacitisme, l'homophobie, la transphobie et la xénophobie;
- la pauvreté, qui est liée aux inégalités et à la marginalisation des communautés;
- les inégalités systémiques et les lacunes dans les services sociaux, y compris le placement en famille d'accueil, la protection de l'enfance, le logement, l'éducation, la police, la justice pénale, les soins de santé, etc.

Reconnaître le contrôle coercitif

Le contrôle coercitif est une forme insidieuse de violence qui est constante, répétitive, trompeuse et qui vise à briser une personne de l'intérieur¹.

Le contrôle coercitif est difficile à constater *de visu*, mais il est présent dans toutes les situations de traite d'êtres humains. Il s'agit en effet de l'outil préféré de tous les trafiquants. Dans de nombreux cas de traite d'êtres humains, le contrôle coercitif n'est pas compris par les travailleurs de première ligne et les membres du système de justice pénale, ce qui fait que les survivants ne reçoivent pas le soutien dont ils ont besoin et que nombre d'entre eux retournent auprès de leurs trafiquants ou vont être retrafiés par d'autres personnes. Nous devons passer de la question « *Pourquoi ne partent-ils pas, tout simplement?* » à la compréhension du contrôle coercitif.

Le principe de non-sanction

La traite d'êtres humains est souvent perçue sous l'angle de la criminalité, mais elle doit avant tout être considérée comme une violation des droits de la personne. L'accent mis sur la criminalité est problématique pour de nombreuses raisons. Si nous nous concentrons sur la criminalité, nous nous concentrerons également sur les nombreux « crimes » que les survivants sont contraints et forcés de commettre par leurs trafiquants, notamment : transporter des drogues ou des armes, commettre des crimes mineurs, faire des fraudes par carte de crédit ou des fraudes d'identité, recruter d'autres personnes pour qu'ils soient exploités sexuellement par leur trafiquant, et bien d'autres encore. De nombreux survivants avec qui Aura Freedom a travaillé ont été criminalisés alors qu'ils faisaient eux-mêmes l'expérience de la traite. En fait, ils ont été punis pour des crimes qui ne dépendaient absolument pas d'eux, et ces condamnations les suivront, ainsi que leurs familles, pour le reste de leur vie.

Les principes et directives recommandés sur les droits de l'homme et la traite d'êtres humains du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (2002) reconnaissent la question de la criminalisation des survivants de la traite d'êtres humains et le fait que ces victimes doivent bénéficier d'une protection plutôt que d'une sanction pour les actes illégaux qu'elles ont commis en conséquence directe de leur traite². *Le principe de non-sanction* a été établi précisément en raison de la reconnaissance croissante du fait que les victimes de la traite étaient punies pour leur implication dans des activités illégales commises pendant qu'elles étaient victimes de la traite.

Recrutement de pair à pair

On parle de recrutement de pair à pair lorsque les victimes ou les survivants de la traite d'êtres humains recrutent des pairs que leurs trafiquants exploitent³. Par exemple, les trafiquants savent que les jeunes ont plus facilement accès à d'autres jeunes et qu'ils peuvent se faire passer pour un ami ou un partenaire romantique sans éveiller les soupçons. Le recrutement de pair à pair peut avoir lieu dans les écoles, les foyers, les refuges pour sans-abri, en ligne ou partout où les communautés ciblées interagissent. Il est très fréquent dans les situations de traite d'êtres humains à des fins sexuelles et est presque toujours pratiqué sous la contrainte, la menace ou la force. Les survivants n'ont pas le choix ou la possibilité de s'opposer, et certains peuvent ne pas considérer la situation comme une exploitation en raison de leur traumatisme.

¹ *Human Trafficking Information Hub*, Aura Freedom International, nov. 2021, <https://aurafreedom.org/relentless-resilience/human-trafficking-info-hub/>.

² *Recommended Principles and Guidelines on Human Rights and Human Trafficking*, Haut-Commissariat aux droits de l'homme, nov. 2002.

³ *For Parents*, Canadian Centre to End Human Trafficking, 2020, <https://www.canadiancentretoendhumantrafficking.ca/for-parents/>.

Le recrutement de pair à pair est stratégiquement utilisé par les trafiquants pour garder le contrôle sur leurs victimes. Comme le dirait le trafiquant d'un survivant : « *Tu vois, maintenant, tu es aussi un proxénète. La police ne t'aidera jamais.* » Souvent, le fait de recruter d'autres personnes accroît la sécurité d'un survivant, car cela le met dans les bonnes grâces de son trafiquant. Cela peut également signifier qu'ils peuvent prendre moins de clients sexuels eux-mêmes. Les recruteurs de pair à pair sont également victimes de la traite d'êtres humains, c'est pourquoi il est essentiel d'appliquer le principe de non-sanction mentionné précédemment.

RECOMMANDATIONS :

- **Donner la priorité à la prévention en s'attaquant aux causes profondes et en mettant l'accent sur les groupes marginalisés**

Aura Freedom demande instamment au Comité de se concentrer sur les mesures préventives en amont pour lutter contre la traite d'êtres humains au Canada. Cela signifie un financement durable et généreux du travail de prévention qui fait progresser l'égalité, renforce les communautés marginalisées, s'attaque à la discrimination sexuelle et raciale, décolonise les systèmes, etc. S'il est essentiel de veiller à ce que les survivants bénéficient d'un soutien et à ce que les services de première ligne soient financés, il est encore plus important d'empêcher la TEH de se produire. Si nous ne donnons pas la priorité à la prévention, nous continuerons à voir deux victimes quitter une maison sécurisée et deux autres y entrer.

« Il n'y a pas de solution miracle à la traite d'êtres humains. Ceux d'entre nous qui font de la prévention intersectionnelle de la TEH savent que nous ne verrons jamais la fin de la traite d'êtres humains de notre vivant, mais nous savons aussi que notre travail a contribué au changement générationnel nécessaire pour éradiquer définitivement la traite d'êtres humains et la violence fondée sur le genre. » [TRADUCTION] Marissa Kokkoros, directrice générale, Aura Freedom

- **Enquêter sur la traite familiale** : cette forme de traite d'êtres humains étant peu étudiée et peu signalée, nous demandons instamment au Comité de mobiliser la recherche sur la traite des membres de la famille et la traite sexuelle intergénérationnelle afin de mieux en comprendre les nuances, de prévenir la victimisation et d'aider les survivants.
- **Utiliser le principe de non-sanction** : veiller à ce que les survivants et les victimes de la traite ne soient pas punis pour des crimes qu'ils ont été contraints ou forcés de commettre alors qu'ils étaient exploités dans le commerce du sexe ou qu'ils ont commis avec leurs trafiquants. Le fait de ne pas appliquer le principe de non-sanction a des conséquences importantes pour les victimes, car cela peut les décourager de se manifester, de coopérer aux enquêtes et avoir une incidence négative sur le système judiciaire dans son ensemble. Dans cette même optique, il convient d'effacer toutes les condamnations pour des crimes commis par des survivants de la traite d'êtres humains dans le cadre de leur statut de victimes de la traite.
- **Utiliser le droit international et la législation en vigueur** : le Canada a ratifié le protocole de Palerme (qui met l'accent sur la coercition) en 2002⁴. D'autres législations relatives aux droits de la personne (CEDAW, UNDRIP, Convention relative aux droits de l'enfant, etc.) traitent explicitement de la violence, des sévices, de l'oppression et de l'exploitation auxquels sont confrontées les victimes de la traite d'êtres humains. Nous demandons instamment au Comité de prendre en considération cette législation là où la législation canadienne fait défaut.
- **Reconnaître officiellement le contrôle coercitif** : il est important de désigner et de criminaliser explicitement le contrôle coercitif dans le Code pénal canadien et de reconnaître son rôle clé dans les affaires de traite d'êtres humains. Le contrôle coercitif est la pierre angulaire de la traite d'êtres humains, et c'est ce qui maintient les victimes dans le cycle des sévices et des traumatismes, les liant à leurs trafiquants. Nous recommandons de faire appel à des experts communautaires en matière de violence basée sur le genre/TEH qui connaissent les nombreuses nuances du contrôle coercitif et peuvent informer les politiques, la législation et les plans d'action grâce à des connaissances précises et intersectionnelles.

⁴ Mesures pour combattre la traite de personnes, Sécurité publique Canada, 25 août 2022.

- **Reconnaître et résoudre le problème du passage du placement familial à la traite à des fins sexuelles pour les enfants autochtones placés** : de nombreuses jeunes filles autochtones entrent dans le système de justice pénale à la suite d'incidents mineurs survenus dans des centres de protection de l'enfance. Par exemple, elles peuvent avoir une altercation physique avec un camarade et sont alors envoyées dans des centres de détention. Elles y rencontrent des recruteurs travaillant pour des trafiquants d'êtres humains, dont beaucoup sont eux-mêmes exploités. Compte tenu des taux de prise en charge des enfants autochtones, on peut affirmer sans risque de se tromper que leur surreprésentation dans les foyers d'accueil conduit directement à leur surreprésentation dans les statistiques sur le trafic sexuel. En d'autres termes, les systèmes coloniaux du Canada exposent les enfants autochtones à un risque accru d'exploitation **dès leur naissance**⁵.
- **Rechercher et soutenir les organisations locales de lutte contre la traite d'êtres humains** : nous demandons instamment au Comité de rechercher et d'impliquer les défenseurs et les groupes locaux de mobilisation « improbables » de la TEH, ceux qui travaillent discrètement sous le radar, avec peu ou pas de financement, mais qui font tout de même le gros du travail. Ces défenseurs de la communauté disposent d'une grande expertise, mais ce sont souvent les grandes organisations, disposant d'un financement durable, qui sont invitées à participer à l'élaboration des plans d'action et de la législation. Si vous travaillez avec des organisations locales de mobilisation, il est important de respecter, de reconnaître et de rémunérer leur travail de la même manière que les acteurs de la justice pénale, des soins de santé et du monde universitaire. Il est important d'honorer le travail émotionnel et intellectuel qui se fait sur le terrain pour changer la trajectoire des organisations de terrain qui sont sous-compensées et sous-appréciées, mais toujours présentes pour accomplir un travail brillant et difficile.

Nous remercions le Comité d'avoir pris en considération ce dossier sur la traite des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre au Canada et nous nous réjouissons de collaborer plus étroitement avec vous à l'avenir.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Marissa Kokkoros à l'adresse marissa@aurafreedom.org.

⁵ Aura Freedom's Gender-Based Violence Resource Centre – *Violence Against Indigenous Women, Girls, 2SLBGTQIA+ Peoples*. Aura Freedom et Native Women's Resource Centre, 2020, <https://aurafreedom.org/relentless-resilience/violence-against-indigenous-women/>.